

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/VAL/W/52/Add.2

11 février 2000

(00-0527)

Comité de l'évaluation en douane

Original: espagnol

COMMUNICATION DU GUATEMALA CONCERNANT LE PARAGRAPHE 1 DE L'ANNEXE III DE L'ACCORD SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE VII DE L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE DE 1994

La Mission permanente du Guatemala a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 31 janvier 2000.

INTRODUCTION

Le présent document décrit le projet de renforcement des activités douanières de la Direction générale de l'Administration fiscale pour la période 2000-2002.

Le projet se présente comme suit:

1. Historique
2. Situation du système douanier
3. Stratégie de la Direction des douanes
4. Objectifs et activités du projet
5. Besoins d'assistance technique et de formation

1. HISTORIQUE

Au début de 1997, le gouvernement du Guatemala, par le truchement du Ministère des finances, a pris la décision de créer la Direction de l'administration des impôts (SAT), considérée comme un des éléments clés de la mise en œuvre des accords de paix et de la politique fiscale.

La Direction de l'administration des impôts a été créée au moyen du Décret n° 1-98 et a remplacé la Direction générale des impôts et la Direction générale des douanes.

C'est un organisme public décentralisé, doté d'une personnalité juridique propre et jouissant de l'autonomie économique, administrative et fonctionnelle. Concernant les ressources humaines et les recrutements, elle dispose d'un régime approprié et moderne. Elle a pour mission d'administrer, de recouvrer, d'inspecter et de contrôler, avec efficacité et transparence, la fiscalité intérieure, ainsi que les droits et taxes qui ont une incidence sur le commerce extérieur.

Parmi ses objectifs, elle doit: i) améliorer les taux de recouvrement de l'impôt, ii) établir une relation nouvelle entre le fisc et les contribuables, iii) insister sur la lutte contre l'évasion fiscale, la contrebande et la corruption, iv) améliorer les contrôles fiscaux, v) étendre la surveillance et vi) décentraliser et faciliter les services destinés aux contribuables.

Les organes supérieurs de la SAT sont: le Conseil d'administration, la Direction générale et les Directions des douanes, de la surveillance et du recouvrement.

Par disposition expresse de sa loi organique, la Direction de l'administration des impôts a repris, le 21 février, les fonctions exercées par la Direction générale des douanes par l'intermédiaire de ses différentes instances, dont le fonctionnement reste du ressort de la Direction des douanes, avec le concours des autres directions et services d'appui de la SAT.

La SAT a hérité une administration douanière peu efficace et complexe. À cela s'ajoutent divers facteurs structurels - tels que i) le manque de ressources humaines qualifiées, capables d'assumer dans l'immédiat le fonctionnement des douanes et ii) la refonte ou la modernisation de la base juridique en vigueur - qui ne permettent pas d'introduire à court terme des changements importants.

2. SITUATION DU SYSTÈME DOUANIER, CARACTÉRISTIQUES DU CHANGEMENT ET RÉALISATIONS

D'après l'étude publiée par le Fonds monétaire international sous le titre "Guatemala: Rompiendo la barrera del 8 por ciento" (mai 1997): "les Douanes recouvrent 52 pour cent de la TVA et plus de 40 pour cent des recettes fiscales totales. Le renforcement de cette administration est donc justifié".

Depuis que les fonctions douanières ont été reprises par la SAT, des efforts visibles sont faits pour simplifier les formalités et améliorer les contrôles mais, parallèlement, des mesures sont prises pour résoudre progressivement et en profondeur les problèmes du système douanier, c'est-à-dire une évasion fiscale importante, la contrebande et la corruption. Ces mesures ont pour but de modifier les aspects principaux des opérations douanières, concernant par exemple la réglementation, l'organisation, les procédures, la formation, les ressources humaines, l'informatisation et l'infrastructure physique.

Les problèmes à résoudre sont les suivants: i) la législation fiscale est abondante, complexe, dispersée, inadaptée et dans certain cas obsolète compte tenu de l'évolution du commerce extérieur; ii) la capacité de sanction est limitée; iii) le système douanier, en cours de réorganisation, n'a pas les moyens de faire respecter la législation et de l'appliquer efficacement; iv) les procédures et les contrôles ne sont pas normalisés, se font à la main et dans la majorité des cas avec un soutien informatique insuffisant; v) l'infrastructure est inadaptée, dépourvue de confort, antifonctionnelle et les services existants ne facilitent pas les fonctions liées au commerce international; et vi) les ressources humaines sont peu expérimentées, compte tenu de leur recrutement récent.

La planification et l'instauration du nouveau modèle douanier répondent aux objectifs ci-après:

- a) actualiser et systématiser la réglementation douanière, du point de vue tant opérationnel qu'organique;
- b) mettre en place une organisation nouvelle;

- c) instituer des procédures souples, sûres et automatisées, répondant aux besoins du commerce extérieur et aux objectifs fiscaux;
- d) mettre en place un système informatique capable de traiter et de fournir en temps voulu et de manière fiable et automatisée des informations sur les procédures douanières.
- e) remodeler et construire une infrastructure douanière adaptée aux nouvelles procédures.
- f) former le personnel récemment recruté et les agents déjà en place pour qu'ils s'acquittent efficacement de leurs tâches.

La refonte du système douanier s'appuie sur les prémisses ci-après:

- amélioration de la relation entre les utilisateurs et l'autorité douanière, en se fondant sur le principe de la bonne foi;
- création de comités de liaison avec les secteurs de production participant au commerce extérieur;
- gestion des douanes par des fonctionnaires sélectionnés sur la base de leurs connaissances théoriques et de leur compétence professionnelle;
- rémunération décente du personnel, en fonction des tâches et responsabilités;
- surveillance continue par audit interne;
- rotation périodique du personnel;
- procédures de recrutement et de confirmation basées sur les compétences et le travail accompli;
- formation permanente à tous les niveaux;
- recours aux contrôles aléatoires;
- utilisation des réseaux de communication et des réseaux informatiques dans le cadre des opérations douanières;
- application de technologies et d'équipements d'appui, pour les voyageurs comme pour les marchandises, qui réduisent l'intervention directe des fonctionnaires;
- adaptation des horaires des douanes aux besoins du commerce extérieur;
- examen et réorganisation du système douanier;
- amélioration, adaptation et équipement des installations matérielles des douanes en fonction des nouvelles procédures;
- participation du secteur privé à la prestation de services en douane tels que: le recouvrement, l'entreposage et autres services;

- coordination et mise en place de mécanismes d'assistance technique avec d'autres pays et organisations internationales pour la transmission des données, la formation, l'évaluation des procédures, etc.

Les activités programmées pour 1999-2000, par objectif et par cible, sont les suivantes:

1. Réglementation douanière

En août de cette année approximativement, le code douanier uniforme centraméricain (CAUCA II) devrait être déposé auprès du Secrétariat permanent du Traité d'intégration économique centraméricain (SICA) et être publié immédiatement dans le Journal officiel. Parallèlement, le nécessaire est fait pour que, à la même date, le projet de Loi complémentaire soit approuvé par le Congrès de la République. Cela, afin de ne pas créer un vide juridique qui puisse gêner l'activité douanière. La Loi complémentaire comprend des dispositions connexes concernant par exemple la révision de la réglementation et son harmonisation avec le CAUCA II, ainsi que l'élimination de dispositions obsolètes, de procédures, autorisations et formalités inutiles qui ralentissent le passage des marchandises en douane.

Actuellement, le projet de Loi complémentaire se trouve auprès du Conseil d'administration de la SAT, qui va l'examiner et qui, par le canal de l'Exécutif, le proposera au Congrès pour approbation.

Par ailleurs, des dispositions de caractère plus pratique sont en cours d'élaboration et visent à compléter les dispositions générales. Cependant, il faut encore revoir et envisager de réformer d'autres lois qui ne relèvent pas de la compétence directe des douanes mais qui interfèrent avec elles et dont on pense que, à court terme, elles pourraient rendre impossible une intégration des règlements douaniers. Au nombre de ces dispositions figurent la Loi sur la promotion et le développement des activités d'exportation et de perfectionnement passif et sa réglementation, les lois qui sont restées en vigueur après la suppression des exonérations appliquées aux importations, etc.

Pour faire connaître les nouvelles dispositions, la Direction des douanes prépare un programme de vulgarisation destiné aux fonctionnaires de la Direction de l'administration des impôts, ainsi qu'aux utilisateurs et intermédiaires participant au commerce extérieur. Cette campagne sera menée par le biais des médias, de séminaires et de publications. Elle devrait durer deux ans.

Concernant l'évaluation en douane, le Guatemala, en tant que partie au GATT, devra appliquer, à compter du 21 juillet 2000, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (article VII). Pour respecter cet engagement, il a besoin d'une assistance technique en matière de procédures techniques, administratives, de formation et d'élaboration d'une base de données comportant des prix de référence des marchandises qui serviront de point de départ pour l'application des ajustements douaniers.

La Mission de l'OMC qui s'est rendue au Guatemala du 24 au 28 mai, a fait savoir que cette organisation ne propose une assistance technique qu'en matière législative.

2. Nouvelle organisation administrative

La réorganisation de la Direction des douanes au sein de la SAT se poursuivra et ses tâches et responsabilités seront définies en tenant compte du principe de l'organisation fonctionnelle. Pour cela, des règlements internes seront élaborés de manière que la Direction de la surveillance, la Direction du recouvrement et la Direction des services de soutien de la SAT assument chacune leurs fonctions respectives en matière de douanes.

L'actuelle réorganisation de la Direction des douanes tient compte des procédures futures et se prêtera, à court et à moyen terme, aux modifications qu'il faudra y apporter quand la Loi complémentaire aura été approuvée. Les ajustements se feront progressivement, à mesure que se développeront non seulement la réglementation mais aussi le réseau informatique.

3. Procédures et informatisation

Les procédures seront simples, transparentes et sûres car elles limiteront l'intervention et le pouvoir discrétionnaire tant des usagers que des autorités; les coûts, délais de dédouanement et occasions de corruption diminueront.

Les procédures douanières et les manuels s'y rapportant reposeront sur l'autodéclaration, le paiement anticipé, les contrôles sélectifs, les vérifications à posteriori, la participation du secteur privé et l'utilisation de technologies qui facilitent la réalisation des opérations du commerce extérieur, la suppression des documents et formalités non nécessaires. De même, les horaires des douanes seront adaptés en fonction des besoins du plus grand nombre d'utilisateurs.

Les résultats de l'inspection en douane seront coordonnés avec la Direction de la surveillance, afin de profiter mutuellement des contrôles effectués, et avec la Direction du recouvrement pour tout ce qui a trait à la perception des recettes par l'intermédiaire du système bancaire.

Dans le domaine de l'informatique, on travaille actuellement au développement et à la mise en place d'un réseau capable d'automatiser la gestion douanière en ligne et d'offrir aux autorités et aux utilisateurs du commerce extérieur des informations à jour et fiables.

Le réseau informatique sera fondé sur des concepts répondant aux normes internationales d'échange des données, avec plate-forme ouverte et dûment paramétrée, conception intégrée et conformation modulaire, afin de faciliter sa croissance progressive. L'activité des douanes s'appuiera sur l'utilisation d'équipements et de technologies.

Actuellement, des efforts sont faits dans les domaines ci-après: i) interconnexion de la douane de Puerto Quetzal et d'Express Aéreo avec les services centraux de la SAT, ii) mise à niveau du système informatique de la douane de Puerto Quetzal et iii) élaboration des modules techniques du système douanier.

Pour le réaménagement des bureaux de la douane de Puerto Quetzal, il a été fait appel aux services d'une entreprise qui a été chargée de la conception des zones de vérification physique des marchandises. Les plans devraient être prêts pour la fin du mois de juin, de même que les négociations relatives à l'approbation de l'utilisation de l'espace avec la Société portuaire Quetzal.

Il faut prévoir, à court terme, l'achat d'équipements informatiques supplémentaires, de matériels de communication, l'installation du réseau électrique et de la climatisation. Ces équipements seront achetés avec des ressources provenant de la Banque mondiale.

4. Infrastructure douanière

L'infrastructure du système douanier a souffert du manque d'entretien. Le parc de bâtiments a été créé par le Président Ubico (1934-1944), ce qui donne une idée de leur âge et de leur état, de leur manque de confort, de fonctionnalité et de l'inadaptation des services aux fonctions du commerce international.

La Direction des douanes a donné la priorité aux douanes suivantes: Tecún Umán, Puerto Quetzal, Express Aéreo, Puerto Barrios, Valle Nuevo et Pedro de Alvarado.

Ces priorités ont été établies sur la base d'indicateurs tels que le volume des recettes et des transactions; cela afin de procéder par étapes successives et de garantir le bon déroulement des travaux, créer les conditions indispensables et assurer la nécessaire corrélation entre l'infrastructure et les nouvelles procédures douanières. Les bâtiments, outre qu'ils devront correspondre aux conditions de dédouanement des marchandises et à la croissance tendancielle des opérations, devront être adaptés au type de douane, à l'utilisation des moyens de communication électronique et autres nécessités de la technique douanière.

On s'est aperçu qu'il était urgent d'organiser les enceintes douanières en accord avec d'autres institutions publiques et privées telles que les banques, le Ministère de l'agriculture, l'OIRSA, la Direction générale des migrations, dont les agents se consacrent au commerce informel et au transport extra-urbain. Pour le moment, la douane est une zone ouverte où la circulation des piétons et le commerce informel ne sont pas contrôlés.

Le nouveau modèle de douane est conçu de manière à organiser convenablement l'espace, à établir une typologie et une signalisation des rues et des bâtiments, en tenant compte des questions d'esthétique, de nomenclature, de couleur, de réseaux de communication, d'adduction d'eau, d'entretien, d'enlèvement des ordures, etc.

Pour la construction du nouveau port de Tecún Umán, la BCIE, par l'intermédiaire du Ministère des communications, a approuvé un prêt qui sera fourni par FONAPAZ. Le Guatemala a pris, à l'égard du Mexique, l'engagement que le nouveau port entrera en service en décembre 1999.

Le nouveau port de Tecún Umán est conçu pour répondre aux critères de souplesse et de sécurité et aux caractéristiques physiques des nouvelles procédures de dédouanement des marchandises que requiert le commerce extérieur.

Pour assumer ses responsabilités en matière de douanes, la Direction des douanes a prévu de prendre les mesures ci-après: i) établir des prévisions pour les achats de matériel informatique et de mobilier, ii) préparer les appels d'offres et un projet de contrat pour l'externalisation de certains services, iii) créer une unité administrative pour les véhicules, dotée de tous les moyens administratifs nécessaires, de manière à décentraliser la douane chargée des véhicules à Guatemala City, compte tenu de ce que 60 pour cent des véhicules entrent par Tecún Umán; et iv) définir le profil du nouveau port et lui donner les moyens de fonctionner durablement.

Concernant la douane de Puerto Quetzal, il est prévu d'en faire la douane pilote pour expérimenter trois éléments fondamentaux du nouveau système douanier, à savoir: i) la gestion des premiers modules du système informatique relié aux services centraux de la SAT, ii) la construction de la zone d'inspection physique des marchandises suivant la procédure des contrôles douaniers aléatoires et iii) la simplification et l'harmonisation des procédures douanières actuelles avec celles que l'on espère mettre en place à l'avenir. On pense que les essais et les ajustements du système informatique devraient être terminés en août et permettre son installation dans le nouveau port de Tecún Umán et dans d'autres douanes du pays.

Concernant la réalisation des installations, ainsi que les services de manutention, d'entreposage et de garde des marchandises, la Direction des douanes a prévu la participation du secteur privé. Il est envisagé de confier ces services en concession au secteur privé pour une période de 20 ans, qui pourra être prorogée à la demande de l'intéressé.

Les nouvelles installations destinées à l'inspection des marchandises devront réunir des conditions particulières telles que: comporter un circuit fermé de télévision, des feux de signalisation,

un matériel de saisie et de transmission des données qui puisse être relié au centre informatique, mais aussi enregistrer quotidiennement les opérations réalisées.

Pour ce qui concerne les douanes du type A: les plans des infrastructures de Santo Tomás de Castilla, Puerto Barrios, Valle Nuevo y Pedro de Alvarado devraient être établis en 2000. Pour les douanes du type B, ils devraient l'être en 2000 et 2001.

5. Formation

Le stage organisé pour les agents des douanes, en partie sous les auspices de la BID, de l'AID et de la SAT, se déroule actuellement. On espère qu'en octobre, ces agents rejoindront les douanes du pays.

En janvier 2000, une seconde étape est prévue qui permettra aux agents ayant participé au stage et à d'autres fonctionnaires de la Direction de poursuivre leur formation théorique et technique. Des entretiens auront lieu avec une université du pays pour élaborer un programme d'études de niveau post-universitaire sur les questions douanières, en tenant compte des nécessités du travail et des démarches que la Direction des douanes a entrepris auprès de gouvernements amis et d'organisations internationales en matière de coopération technique. Ce programme d'études se déroulera par trimestre pendant une année, en réservant deux à trois jours par mois, à temps plein, pour des cours magistraux. Le nombre d'étudiants du niveau post-universitaire est estimé à 80.

Pour former le personnel qui travaille actuellement dans les douanes du pays, il est prévu d'organiser 16 séminaires-ateliers pour quatre groupes différents, à raison de 160 heures par groupe. Les ateliers seront étalés sur la période allant de décembre 1999 à juillet 2000. Par ailleurs, compte tenu de ce que le Guatemala a pris l'engagement international d'appliquer en juillet 2000 l'article VII du GATT, un programme de formation, s'étendant sur les années 2000 et 2001, est prévu pour traiter de l'évaluation en douane, des règles d'origine et de la classification tarifaire.

Pendant que les fonctionnaires suivent une formation, la Douane mobile veillera au bon déroulement des activités douanières.

Pour renforcer la Douane mobile, il a été envisagé de demander aux Douanes de San Salvador une assistance technique concernant le transfert des technologies utilisées par la Douane mobile de ce pays. Cette initiative sera appuyée par la Direction de l'Audit interne de la SAT, qui assurera une supervision permanente du travail des fonctionnaires.

6. Ressources humaines

Le plan de carrière à la Direction de l'administration des impôts repose sur les principes de l'égalité des chances, de la spécialisation du poste de travail, de la rémunération liée à la productivité, de la formation permanente, de l'acceptation d'un code de déontologie, du licenciement pour infraction à ce code ou pour rendement insuffisant.

Dans le cas de la Direction des douanes, s'y ajoutent les principes et critères supplémentaires qui régissent un service de haut niveau, dont les règles professionnelles doivent être codifiées en même temps que s'instaure le nouveau modèle douanier. Ces principes sont: les priorités établies par la dynamique du commerce international; les règles d'incorporation des 75 jeunes agents qui sont actuellement en formation; l'évaluation et la formation permanente du personnel; des systèmes de classement en fonction du volume des opérations douanières, du type de douane, etc.; un système de rotation, un dispositif d'arbitrage dans les cas où les décisions ne sont pas acceptées par les intéressés, etc. Il est prévu en outre de développer un esprit de corps de la douane.

À partir de l'an 2000, il faudra mettre en place, pour les carrières dans l'administration fiscale, un tableau d'avancement de la douane; on commencera par les postes de direction des douanes du pays, pour ensuite étendre le tableau d'avancement à la totalité du personnel.

7. Participation du secteur privé

Une assistance technique est nécessaire pour préparer les documents qui inviteront le secteur privé à participer à la gestion et à l'administration des activités de la douane de Puerto Quetzal et du nouveau port de Tecún Umán.

3. STRATÉGIE DE LA DIRECTION DES DOUANES

Dans les circonstances décrites schématiquement ci-dessus, la Direction des douanes a opté pour la politique qui consiste à prendre les mesures qui contribueront à la bonne application des obligations fiscales et non fiscales relatives à l'entrée et à la sortie des marchandises du pays et des moyens de transport.

Dans le cadre des objectifs fixés pour la période 2000-2002, il faudra achever l'organisation du système douanier, les modifications des procédures, la simplification des systèmes, l'application des technologies modernes, l'introduction d'une culture du travail fondée sur des principes et des valeurs individuelles et institutionnelles garantissant en permanence un service de très haute qualité.

Parmi les facteurs que la Direction des douanes a jugés fondamentaux pour la transformation de l'administration douanière figurent notamment: la capacité juridique, la détermination et l'appui du pouvoir politique, la coopération internationale, la réforme de la législation, des ressources humaines qualifiées, des rémunérations à la hauteur des responsabilités, une culture du travail, une organisation technicisée et une infrastructure décente et conforme aux exigences des procédures douanières.

Il existe divers documents qui traitent des questions douanières, notamment le Programme de renforcement du système douanier de 1996, partiellement financé par des fonds de la BID; le rapport sur la douane de Puerto Quetzal, rédigé en février 1998 par le consultant Jorge Enrique Loera; l'Examen diagnostique de diverses douanes et la conception des procédures douanières, par les consultants Roberto del Navío et Antonio de la Ossa; et un Manuel sur les contrôles douaniers, également par Roberto del Navío. Ces documents ont été rédigés en 1998.

La Direction des douanes a analysé les documents susmentionnés et a pris comme principale référence les objectifs et cibles énoncés dans le Programme de renforcement des douanes, qui correspondent également à ceux du Programme d'assistance technique destiné à la SAT et financé par la Banque mondiale.

Le système douanier a reçu l'aide suivante: i) un prêt de la BID s'élevant à 1,4 million de dollars EU, dont 60 pour cent environ ont été fournis et sont engagés; le reste des ressources sera consacré aux services professionnels nécessaires pour achever la planification du système douanier ainsi que le développement et la mise en place du réseau informatique; ii) une assistance technique de l'Agence de coopération espagnole, qui a réalisé en 1998 une étude diagnostique de quelques douanes, a procédé à l'élaboration de procédures douanières et à la préparation d'un manuel sur les contrôles douaniers; et iii) un don de l'Agence internationale du développement (AID) de 85 000 dollars EU pour la réalisation du stage destiné aux agents des douanes, qui s'achèvera en septembre 1999.

Récemment, la SAT a accueilli une mission de la Banque mondiale venue pour reprogrammer une partie du prêt consenti et l'affecter aux douanes; on estime cependant que cette mesure ne pourra se concrétiser rapidement en raison des formalités administratives qu'elle nécessite. Le déboursement de 8 millions de quetzales provenant du PL-480-92 est aussi dans la filière.

Malgré ces divers soutiens, les ressources et l'assistance technique nécessaires pour les douanes ne sont pas disponibles dans l'immédiat et sont, au regard des problèmes à résoudre, extrêmement limitées. Par ailleurs, on s'oriente de préférence vers des interventions échelonnées, indispensables pour préparer les activités suivantes.

4. OBJECTIFS ET ACTIVITÉS DU PROJET DE RENFORCEMENT DES ACTIVITÉS DOUANIÈRES DE LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION FISCALE

4.1 Objectif général

Apporter à la Direction des douanes un soutien technique et financier pour la conception et la planification du nouveau modèle douanier.

4.2 Objectifs spécifiques

4.2.1 Concevoir et réaliser une campagne de diffusion des réglementations douanières adaptées aux nouvelles procédures, qui contribuent à l'application correcte des obligations fiscales et non fiscales relatives à l'entrée et à la sortie des marchandises du pays et de leurs moyens de transport.

Activités:

Campagne de diffusion de la nouvelle législation et des procédures douanières, à l'intention des utilisateurs et intermédiaires participant au commerce extérieur

- Des séminaires/ateliers seront organisés à l'intention de 200 utilisateurs et intermédiaires participant au commerce extérieur (110 agents en douane, 45 employés des entrepôts et 45 employés des zones franches; trois personnes pour chacune de ces deux dernières catégories) en vue de les former à l'utilisation des nouveaux formulaires et procédures douanières. Chaque groupe d'approximativement 50 personnes disposera de deux séminaires/ateliers de 40 heures chacun, selon un horaire compris entre 17 heures et 20 heures. Les séminaires/ateliers seront conduits par des spécialistes recrutés à cette fin.
- Les séminaires/ateliers fourniront le matériel didactique nécessaire aux 200 utilisateurs participant au commerce extérieur (CAUCA II, Loi complémentaire, réglementation, formulaires et autres documents).
- Quatre séminaires, de 40 personnes chacun, seront organisés pour les Chambres de commerce et d'industrie, les exportateurs et autres entités participant au commerce extérieur. La durée de chaque séminaire sera de deux jours à temps complet. Ils ont pour objectif d'informer et de former les participants aux nouvelles procédures et aux outils techniques à utiliser dans le cadre de ces procédures.
- Les dates, lieux et conditions de participation des ateliers seront diffusés par le biais des moyens de communication écrite.

4.2.2 Obtenir une assistance technique en matière de procédures opérationnelles et d'élaboration d'une base de données, comportant des prix de référence des marchandises, aux fins d'application de l'article VII du GATT. Par ailleurs, former dans ce domaine le personnel des six douanes principales.

Évaluation en douane: assistance et formation

Activités:

- Dans le cadre de la coopération horizontale menée entre pays et avec diverses institutions internationales, on organisera la visite d'experts chargés de fournir une assistance technique en rapport avec les procédures opérationnelles liées à l'application de l'article VII du GATT. Cette assistance sera directement fournie aux fonctionnaires des principales douanes du pays, sur leur poste de travail.
- Dans le cadre d'un stage de base en matière d'évaluation en douane, quatre séminaires/ateliers, chacun d'une durée de dix jours ouvrables à temps plein, seront organisés pour les quatre principales douanes du pays.
- Deux ateliers seront organisés pour analyser les cas de fraude douanière dans le cadre du GATT.
- Un séminaire/atelier sera organisé pour analyser la réglementation issue du Cycle d'Uruguay et des négociations multilatérales.
- Deux ateliers seront organisés pour définir des méthodes et techniques de détermination de l'origine.
- Deux séminaires auront lieu sur la classification tarifaire des textiles et des métaux.
- Des études de terrain seront effectuées pour rassembler une base de données minimale comprenant des prix de référence des marchandises les plus courantes, souvent sous-évaluées, et d'importation particulièrement fréquente.
- Un matériel didactique sera nécessaire pour l'assistance technique en cours d'emploi (Résultats des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay: Accords multilatéraux sur le commerce des marchandises, Accord général sur le commerce des services, Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle en rapport avec le commerce, Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, Mécanisme d'examen des politiques commerciales, Accords commerciaux plurilatéraux).

4.2.3 Ajuster les profils des postes des douanes et les critères s'appliquant à chacun d'entre eux en fonction des nouvelles procédures douanières et des plans de carrière dans l'administration fiscale.

Adapter les profils et caractéristiques du personnel de la Direction des douanes

Activités:

- Établir, en vue de son recrutement, le mandat d'un expert de la formulation des carrières administratives.
- Adapter les profils et caractéristiques des postes de la Direction des douanes en fonction des nouvelles procédures douanières.
- Établir, en vue de son recrutement, le mandat d'un consultant chargé de concevoir un esprit de corps pour la Direction des douanes.

4.2.4 Créer deux douanes pilotes, l'une à Puerto Quetzal et l'autre à Express Aéreo, avec salle de voyageurs, qui permettront de mettre au point les procédures et ajustements liés au dédouanement des marchandises et à l'utilisation des modules techniques informatiques.

Douanes pilotes de Puerto Quetzal et Express Aéreo avec salle de voyageurs

Justification

Malgré les efforts qui ont été faits jusqu'ici en matière d'enregistrement, de contrôle et de simplification des procédures, la qualité des services douaniers reste limitée, de même que les renseignements disponibles sont tout à fait insuffisants, voire en partie périmés; à cela s'ajoutent des problèmes de fraude et de contrebande.

Par ailleurs, le travail de planification, de réglementation et d'informatisation douanières a sensiblement progressé et la mise en route d'un processus de mise à l'essai et de correction se justifie pleinement.

À l'intérieur du nouveau cadre conceptuel, cela n'est pas possible si les lieux ne sont pas adaptés aux procédures de dédouanement des marchandises.

La nouvelle procédure douanière comprend les opérations suivantes: à l'arrivée des marchandises et une fois remplies les obligations fiscales, la déclaration en douane est présentée au plus tard dans les trois jours ouvrables qui suivent. Une fois la déclaration acceptée, il faudra la présenter au système informatisé de sélection et de contrôle aléatoire de la douane. Ce système déterminera s'il convient de procéder à une vérification du contenu de la déclaration, ou d'accorder la mise en libre pratique sans cette procédure. Le document de mise en libre pratique indiquera que les marchandises ne seront pas soumises à la vérification ou à un contrôle; elles pourront donc être acheminées vers le module de sortie, où sera vérifié par ordinateur le résultat obtenu dans le système, après quoi elles pourront sans autre formalité être acheminées vers leur destination.

Si le résultat prescrit une "vérification", cette vérification ou ce contrôle devront être pratiqués sur la marchandise dont il s'agit. L'inspection des marchandises sera pratiquée selon les modalités prévues dans la Loi complémentaire en matière de douanes.

Pour effectuer la "vérification" des marchandises, la douane devra disposer d'un espace adapté à la manutention des conteneurs et d'un équipement pour le contrôle des opérations, ainsi que d'un enregistrement audiovisuel. Cet équipement consistera en feux de signalisation, systèmes de détection des véhicules et circuits fermés de télévision.

On estime que, au mois d'août, les plans définitifs de la zone de visite des deux douanes pilotes seront prêts.

La construction des infrastructures se fera au moyen de ressources provenant du PL-480-92. On espère aussi compter sur la participation du secteur privé pour la prestation des services connexes de manutention.

Le matériel informatique a été acheté avec des fonds de la BID, et le matériel complémentaire sera acheté grâce à la Banque mondiale.

Activités:

- En octobre 1999, lancer un appel d'offres pour la construction de la zone affectée aux vérifications.

- Réaménagement des bureaux de Puerto Quetzal pour y installer le matériel informatique.
- Appel d'offres et achat du matériel d'appui pour le contrôle et la vérification des marchandises, en octobre 1999.

4.2.5 Obtenir les plans définitifs et devis relatifs au réaménagement des bureaux et des zones affectées à l'inspection des marchandises des douanes type B. (Les douanes type A sont traitées grâce à un don de l'AID.)

Conception définitive du réaménagement des bureaux et de la construction de la zone affectée à l'inspection des marchandises

Activités:

- Établir les mandats et recruter des spécialistes pour la conception des plans définitifs et des devis afférents aux douanes type B. Cela afin de reporter les besoins de financement des investissements au budget dépenses de la SAT pour l'an 2001.

4.2.6 Établir un programme de travail pour la création d'une douane à Yuxtapuesta, entre le Guatemala et le Salvador.

Programme de travail concernant la création de la douane de Yuxtapuesta, entre le Guatemala et le Salvador

Activités:

- Établir les mandats et recruter des spécialistes chargés d'élaborer et d'exécuter un programme de travail pour la douane de Yuxtapuesta, entre le Guatemala et le Salvador, suite aux entretiens présidentiels concernant un effort d'intégration centraméricaine. Sont également prévus la planification, le budget d'équipement et de fonctionnement de ladite douane.

4.2.7 Réaliser la seconde phase de formation des agents des douanes et autres fonctionnaires de la Direction des douanes.

Seconde phase de formation des agents des douanes

Activités:

- Établir un mandat et passer un contrat avec une université du pays pour qu'elle conduise un programme d'études de niveau post-universitaire sur les questions douanières, selon les horaires établis par les autorités douanières.
- Obtenir l'aide d'experts internationaux chargés de traiter de points particuliers du programme d'études post-universitaire.
- Organiser des stages sur des questions spécifiques, pour les meilleurs élèves, qui transmettront ensuite ces connaissances à l'ensemble du groupe.

4.2.8 Former le personnel technique des douanes du pays.

Formation du personnel technique de la Direction des douanes

Activités:

- Seize séminaires/ateliers seront organisés pour quatre groupes différents, de manière que chacun de ces groupes ait 160 heures de cours. Les ateliers seront étalés dans le temps de manière que les participants n'abandonnent pas leur poste de travail pendant plus de cinq jours ouvrables.

4.2.9. Aider la Douane mobile en matière de contrôle et de supervision des activités douanières, ainsi que de formation en cours d'emploi.

Assistance technique à la Douane mobile

Activités:

- Obtenir de la Douane du Salvador une assistance technique pour le transfert des procédures et des expériences de la Douane mobile de ce pays.

4.2.10 Formuler une proposition tendant à associer le secteur privé, et réglementer sa participation aux activités du système douanier.

Assistance technique pour l'élaboration d'une proposition de participation du secteur privé aux activités douanières

Activités:

- Élaboration de mandats et recrutement de spécialistes chargés de préparer une proposition visant à sous-traiter des services au privé, en les réglementant.

4.2.11 Soutien logistique de la Direction des douanes

- 1 coordonnateur du programme
- 1 expert en formation
- 2 fonctionnaires du Département technique des fournitures

5. BESOINS D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET DE FORMATION

Le tableau ci-dessous montre, pour chaque domaine critique, les formes d'assistance technique et de formation qui sont nécessaires et complémentaires pour progresser dans le processus de modernisation des activités douanières de la SAT.

Activités	Semaines
5.1.1 Campagne de vulgarisation sur la législation et les procédures douanières à l'intention des utilisateurs et intermédiaires du commerce extérieur Avis concernant la conception d'une campagne de vulgarisation sur les nouvelles procédures douanières	deux semaines (un consultant)

Activités	Semaines
<p>5.1.2 Assistance concernant l'évaluation en douane</p> <p>Assistance technique concernant la conception des procédures opérationnelles relatives à l'application de l'article VII</p> <p>Formation de 100 fonctionnaires appartenant à six des principales douanes dans le cadre d'un stage de base sur l'évaluation en douane</p> <p>Journée consacrée aux métaux et aux textiles</p> <p>Formation de 100 fonctionnaires aux règles d'origine</p> <p>Formation de 150 fonctionnaires sur la fraude douanière dans le cadre de l'article VII</p> <p>Formation de 50 fonctionnaires de la SAT en matière de réglementation du GATT</p>	<p>quatre semaines (un consultant)</p> <p>quatre semaines (chaque stage durant deux semaines)</p> <p>deux semaines</p> <p>deux semaines (chaque stage durant une semaine)</p> <p>deux semaines (chaque stage durant une semaine)</p> <p>une semaine (un consultant)</p>
<p>5.1.3 et 5.1.4 Ajustement des profils et critères professionnels du personnel des douanes</p> <p>Élaboration d'une proposition de plan de carrière administrative dans les douanes, s'inscrivant dans le cadre institutionnel de la SAT</p> <p>Formulation d'une proposition concernant la conception d'un esprit de corps pour la Direction des douanes</p>	<p>deux semaines (un consultant)</p> <p>deux semaines (un consultant)</p>
<p>5.1.5 Conception définitive du réaménagement des bureaux et de la construction de la zone d'inspection des marchandises</p> <p>Cette composante est financée au moyen de ressources d'autres provenances</p>	
<p>5.1.6 Création de la douane de Yuxtapuesta entre le Guatemala et le Salvador</p> <p>Élaboration d'une proposition concernant les procédures douanières de la douane de Yuxtapuesta</p>	<p>cinq semaines (un consultant)</p>
<p>5.1.7 Seconde phase de la formation des agents des douanes</p> <p>Assistance technique d'experts concernant certaines des disciplines qui figureront dans le programme d'études douanières post-universitaires</p> <p>Stages sur des thèmes spéciaux à l'intention des meilleurs élèves, qui transmettront les connaissances à d'autres fonctionnaires de la Direction des douanes</p>	<p>Visites d'experts de trois jours pleins tous les deux mois pendant deux ans</p> <p>Ces stages peuvent faire partie des programmes ordinaires des établissements qui les proposent et les exécutent.</p>
<p>5.1.8 Formation du personnel technique de la Direction des douanes</p> <p>Cette composante est à la charge de la Direction des douanes.</p>	
<p>5.1.9 Assistance technique à la Douane mobile</p> <p>Visites dans d'autres pays pour étudier des expériences similaires, concernant le contrôle interne des fonctionnaires aux fins de garantir leur intégrité</p>	<p>Ces stages peuvent faire partie des programmes ordinaires des établissements qui les proposent et les exécutent.</p>

Activités	Semaines
5.1.10 Assistance technique pour l'élaboration d'une proposition de participation du secteur privé aux activités douanières Formulation d'une analyse comparative de l'expérience latino-américaine en matière de participation du secteur privé aux activités douanières, en vue d'élaborer une proposition pour le Guatemala	cinq semaines (un consultant)
5.1.11 Soutien logistique à la Direction des douanes 1 coordonnateur du programme 1 expert en formation 1 chef de l'évaluation en douane 1 secrétaire Papeterie et fournitures de bureau	
